

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Direction des personnels militaires  
de la gendarmerie nationale

**Décision n° 92252 du 13 décembre 2018 portant attribution de l'échelle de solde n° 3  
aux militaires du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale**

NOR : INTJ1833485S

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 78-729 du 28 juin 1978 modifié fixant le régime de solde des militaires;

Vu le décret n° 2008-953 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier des corps des sous-officiers et officiers mariniers de carrière des armées et du soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale;

Vu le décret n° 2008-961 du 12 septembre 2008 modifié relatif aux militaires engagés;

Vu l'arrêté du 4 août 2010, pris pour l'application dans la gendarmerie nationale des articles 5 et 18 du décret n° 2008-953 du 12 septembre 2008 portant statut particulier des corps de sous-officiers et officiers mariniers de carrière des armées et du soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale;

Vu la circulaire n° 25550/DEF/GEND/RH/P/PSOCA du 6 juin 2001 relative aux modalités de classement des militaires des corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale, de carrière ou servant sous contrat, dans les différentes échelles de la solde mensuelle;

Vu la décision n° 71340/GEND/EG ROCHEFORT/CNF-CSTAGN du 5 décembre 2018 portant attribution du brevet élémentaire de spécialiste du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale – spécialité « affaires immobilières »,

Décide:

Article 1<sup>er</sup>

L'échelle de solde n° 3 est accordée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 aux militaires du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie de la spécialité « affaires immobilières », dont le nom figure ci-après :

<b>Bugaj</b> Claudia	NIGEND : 412 293	NLS : 8 170 449
<b>Chapelle</b> MéliSSa	NIGEND : 412 300	NLS : 8 170 450
<b>Desgues</b> LaëtitiA	NIGEND : 360 452	NLS : 8 147 637
<b>Pinaud-Lhuillier</b> Ludwig	NIGEND : 383 861	NLS : 8 153 335
<b>Tinant</b> Valérie	NIGEND : 412 305	NLS : 8 170 451
<b>Wannyn</b> Mickaël	NIGEND : 412 317	NLS : 8 170 452

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 13 décembre 2018.

Pour le ministre et par délégation :

*Le général, sous-directeur  
de la gestion du personnel,*

O. COURTET